

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 16 septembre 2025

Délibération n°
20250916-04

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
9 septembre 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

TARIFS DES LOCATIONS MEUBLEES SAISONNIERES – ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer le tarif des gîtes communaux pour l'année 2026.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe les tarifs de location des gîtes communaux n°1, 3 et 4, pour l'année 2026, selon le tableau joint,

Rappelle qu'un acompte d'un montant de 25% du prix de la location est demandé lors de la réservation,

Confirme que cet acompte n'est pas remboursé en cas de désistement ou de départ anticipé, sauf dans les cas exceptionnels de décès ou de maladie dûment justifiée (certificat de décès, certificat médical).

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
17 SEP. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

17 SEP. 2025
Le Maire

Georges BLANC



Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 16 septembre 2025

Le Maire

Georges BLANC



La Secrétaire de séance

Laure METRAL

TARIFS DE LOCATION DES GITES COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

Périodes hivernales

PERIODE	DUREE DE LOCATION	TARIF	La nuitée supplémentaire
D'octobre à avril	La semaine	400.00 €	70.00 €
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	200.00 €	
Caution à l'arrivée		400.00 €	
Forfait ménage		50.00 €	

Périodes estivales

PERIODE	DUREE DE LOCATION	TARIF	La nuitée supplémentaire
De mai à septembre	La semaine	350.00 €	50.00 €
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	150.00 €	
Caution à l'arrivée		350.00 €	
Forfait ménage		50.00 €	

Vu pour être annexé à la délibération n°20250916-04 du 16 septembre 2025

La Secrétaire de séance


Laure METRAL



Le Maire

Georges BIANCHI